

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 399-2024-VAL PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou (Vienne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Vu la demande en date du 17 septembre 2024 par laquelle HAJALA TRAVAUX TELECOM (HTT), M. HAJ BELGACEM Zied, 1 rue Bernadette Lafont, 49100 ANGERS.

CONSIDERANT que pour la réalisation des travaux de tirage câble fibre optique sous terrain + aérien + raccordement optique sur l'ensemble de la commune de Valence-en-Poitou, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur toute l'emprise du chantier.

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du **20 septembre 2024 jusqu'au vendredi 4 octobre 2024**, la circulation sera réduite à une voie et réglée manuellement, le stationnement sera interdit de 8h00 à 18h00 sur toute l'emprise du chantier.

**Article 2 :** Les panneaux nécessaires à cette réglementation seront mis en place par HAJALA TRAVAUX TELECOM (HTT).

**Article 3 :** Les panneaux réglementaires seront conformes aux prescriptions de l'instruction sur la législation temporaire et seront mis en place dès le début des travaux.

**Article 4 :** Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie,
- Monsieur HAJ BELGACEM Zied, représentant de l'entreprise HAJALA TRAVAUX TELECOM d'Angers.

*Fait à Valence-en-Poitou, le 19 septembre 2024*

Le Maire,

**Philippe BELLIN**

